

S.I.V.O.M "COMMUNAUTE DU BRUAYISIS"

Procès-Verbal

du Bureau Syndical du 24 Novembre 2022

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à 18h30,

Le **BUREAU SYNDICAL** s'est réuni, en la salle polyvalente de la commune de HOUCHIN, sous la Présidence de Monsieur **Lelio PEDRINI, Président.**

Etaient présents

- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la commune de BARLIN
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Président, délégué de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune de CAUCOURT
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, délégué de la Commune de DIVION
- ✓ Mme Elise CUVILLIER, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN
- ✓ Mme Joelle ALLEMAN, déléguée de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Marcel PRUVOST, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'OURTON
- ✓ Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de RUITZ

Etaient absentes et avaient donné pouvoir

- ✓ Mme Marie-Paule QUENTIN, déléguée de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN a donné pouvoir à Mr Lelio PEDRINI
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT a donné pouvoir à Mr Dany CLAIRET

Etaient excusés

- ✓ Mme Véronique CLERY, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'AUCHEL
- ✓ Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'HOUDAIN
- ✓ M. Eric EDOUARD, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES

Etaient absents

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS
- ✓ M. Ludovic PAJOT, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'HERMIN

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elise CUVILLIER est désignée secrétaire de séance.

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2022 **(Annexe n°1)**

Adopté à l'unanimité (20 voix pour)

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

↳ POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »

Communication

• Signature d'une prestation de services avec la Société « Julien » de DIVION (62460) pour un montant de 2 898,00 € HT : il s'agit de la distribution des calendriers 2023 en toutes boîtes pour les communes de Auchel, Barlin, Bruay La Buissière, Calonne-Ricouart et Haillicourt qui ne peuvent assurer cette distribution **(22/130)**

Assurance

• Encaissement de l'indemnisation de l'assurance suite à un sinistre/dommage sur un ensemble de feux tricolores pour un montant de 7 111,02 € TTC **(22/129)**

↳ POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »

EHPAD

- Accueil de stagiaires en formation - Signature de convention de stage avec :
 - ✓ Le lycée professionnel « Pierre Mendès France » de Saint Pol sur Ternoise du 26 septembre au 21 octobre 2022 **(22/107)** et **(22/116)**, du 21 novembre au 16 décembre 2022 **(22/108)**
 - ✓ La Croix Rouge de Béthune du 19 octobre au 6 décembre 2022 **(22/118)**, **(22/119)**, du 18 octobre au 17 novembre **(22/123)**, **(22/124)**
 - ✓ L'IFSI Val de Lys de Saint-Venant (62350) du 24 octobre au 26 novembre 2022 **(22/125)**
 - ✓ L'IFSI du Centre Hospitalier d'Arras (62000) du 24 octobre au 27 novembre 2022 **(22/131)**
 - ✓ Signature d'une convention d'animation avec l'association Ch'Ti Benjamin de Chatou (78400) représentée par Benjamin PROYART dans le cadre de la clôture de la semaine bleue de LIEVIN (62800), pour un montant de 120 € TTC pour les EHPAD « les Myosotis » **(22/115)** et « Elsa Triolet » **(22/114)**

SSIAD

- Accueil d'une stagiaire en formation – Signature d'une convention de stage avec la Croix Rouge de Béthune (62400) du 18 octobre au 17 novembre 2022 **(22/126)** et **(22/127)**
- Accueil d'une stagiaire en formation – Signature d'une convention de stage avec le lycée polyvalent hôtelier Marguerite Yourcenar de Beuvry (62260) du 28 novembre au 16 décembre 2022 **(22/138)**

SAAD

- Accueil d'une stagiaire en formation – Signature d'une convention de stage avec le centre de formation ADAPECO de St Laurent Blangy (62223) du 14 novembre au 9 décembre 2022

(22/142), du 17 au 21 octobre 2022 (22/120), du 14 au 18 novembre 2022 (22/121), du 19 au 23 décembre 2022 (22/122)

MIPPS

- Dans le cadre d'« ADO-PREADDICTION », spectacle musical « Ecran Total » - Signature d'un contrat avec la Société « HEMPIRE SCENE LOGIC » de Lille le 9 novembre 2022 à Barlin, pour un montant de 762 € HT (22/128)

Les membres du bureau prennent acte à l'unanimité (20 voix) de ces décisions.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL</p>

Pôle Social

Service Insertion-solidarité

01) APPEL A PROJET 2023 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le service Insertion Solidarité exerce depuis 2002 la mission de référent liée à la perception du revenu de solidarité active (précédemment revenu minimum d'insertion). En 2022, le département a proposé au SIVOM d'inclure un nouveau dispositif d'accompagnement « accompagnement global » en sus de l'accompagnement socio-professionnel et de l'accompagnement de la sphère solidarité.

Le service intervient sur 9 communes adhérentes à la compétence et propose l'intervention de 6 référents à hauteur de 5.20 emplois en équivalent temps plein, titulaires d'un diplôme de travailleur social et/ou possédant une forte expérience dans le domaine de l'insertion, soumis au secret professionnel et habilités au dossier unique d'insertion.

Pour ce faire, le service doit être habilité à intervenir par le Conseil départemental.

Suite à la réponse à un appel à projet, en cas de suite favorable, le service reçoit une convention définissant les modalités de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Le prochain appel à projet départemental 2023 paraîtra mi-décembre 2022.

Il vous est proposé d'autoriser le SIVOM à répondre à cet appel à projet, dans les conditions d'exercice actuelles, soit pour le compte des 9 communes adhérentes.

Autorisez-vous le Président à répondre à l'appel à projet auprès du Conseil Départemental dans les conditions d'exercice actuelles, à signer la convention et ses avenants éventuels, et à encaisser les sommes afférentes à cet appel à projet ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

02) MIPPS et RPE -- DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT – ENCAISSEMENT DE RECETTE

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé et le Relais Petite Enfance ont déposé dans le cadre de l'appel à projet commun relatif à l'investissement social dans la petite enfance (stratégie pauvreté-DREETS-ARS-DRAC) une demande de subvention afin de renforcer l'existant, développer des actions innovantes autour de l'accès au bien-être physique, mental et social et à l'éveil artistique et culturel pour tous dès le plus jeune âge.

Le SIVOM souhaite porter un projet global permettant de :

- ✓ Prévenir et prendre en charge les enfants les plus vulnérables au sein du territoire du Bruaysis.
- ✓ Intervenir le plus précocement possible auprès des futurs parents, des jeunes parents et des parents, en complément du suivi médical, mais également auprès des professionnels de la petite enfance.

Ainsi, la déclinaison de ce projet innovant permettra de :

- ✓ Faciliter le repérage des enfants les plus vulnérables et soutenir l'accompagnement des parents en difficultés.
- ✓ Contribuer dans le champ de l'accès à l'emploi, à lever les freins des familles repérées et/ou suivies.
- ✓ Accompagner et responsabiliser les parents et assistants maternels sur l'importance des étapes du développement psychomoteur de l'enfant.
- ✓ Permettre d'ouvrir le champ des possibles par l'accès à la culture, à l'éveil sensoriel, artistique et culturel.

L'Etat a validé sa contribution au financement de ce projet à hauteur de 60 000 €.

Autorisez-vous l'encaissement de la subvention ainsi que la signature de tout document afférent ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)